COMMUNE DE TREIGNAC

ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION Avenue Léon Vacher & Route de Guéret (D940) AT20-2021

Le Maire de Treignac, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la route,

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 15.04.2021

Vu la demande de la Société EUROVIA en date du 14 Avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation en demi-chaussée avec alternat, sur la D940 (aux abords de la fondation Claude Pompidou, Place des Farges & et La brasserie) à partir du 26 Avril 2021 7h00 et ce jusqu'au 30 avril 2021 18h00, pour la mise en place de ralentisseurs

ARRETE

Article 1: La circulation est restreinte en demi-chaussée avec alternat, sur la D940 (aux abords de la fondation Claude Pompidou, Place des Farges & et La brasserie) à partir du 26 Avril 2021 7h00 et ce jusqu'au 30 avril 2021 18h00, pour la mise en place de ralentisseurs

<u>Article 2</u>: La vitesse de circulation est restreinte à 30 km/h sur la zone de travaux à partir du 26 Avril 2021 7h00 et ce jusqu'au 30 avril 2021 18h00

Article 3: le demandeur assurera la signalisation le temps des travaux

<u>Article 4</u>: Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 14 Avril 2021,

Le Maire, Gérard COIGNAC